

DEC161079DR16

Décision portant nomination de Mme Hala BAYOUMI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale » (CEDEJ) – LE CAIRE

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°070040SCHS du 6 août 2007 portant création de l'USR3123 « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale » (CEDEJ) – LE CAIRE ; dont la Directrice est Mme Karine BENNAFLA ;

Vu la décision n° 151785INSHS du 25 septembre 2015 portant nomination de Mme Karine BENNAFLA aux fonctions de directrice de l'unité de service de recherche n°3123

Vu l'avis du directeur de l'Unité en date du 1^{er} avril 2015 ;

Vu Décision n° DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Mme Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la Circonscription Paris Michel-Ange ;

Considérant que Mme Hala BAYOUMI a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation Paris B, du 22 au 24 Septembre, puis du 16 au 18 novembre 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Hala BAYOUMI, Ingénieur de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'USR3123 intitulée Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) – LE CAIRE à compter du 1^{er} décembre 2015.

Mme Hala BAYOUMI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hala BAYOUMI est placée directement sous l'autorité de la Directrice de l'USR3123.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La directrice l'USR 3123
Déléguée régionale de Paris Michel-Ange
Mme Karine BENNAFLA
NAFTALSKI

La
Mme Hélène